



Groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire

SECURITE

La gendarmerie nationale est une force armée instituée pour veiller à l'exécution des lois.

Elle est destinée à assurer la sécurité publique et l'ordre public, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines, ainsi que sur les voies de communication .

Elle contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations.

I- Missions :

La police judiciaire est une de ses missions principale, elle consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Exercée sous la direction et le contrôle des magistrats de l'ordre judiciaire, elle implique les brigades territoriales regroupées en communautés et les brigades de recherche.

Les missions de police administrative couvrent un domaine très vaste (visant à assurer l'ordre public, c'est à dire la sûreté, la tranquillité et la salubrité publiques)

II- Organisation :

L'organisation de la gendarmerie est territoriale et correspond au découpage administratif de la France.

Le groupement de gendarmerie de l'Indre-et-Loire dépend ainsi de la région de gendarmerie du Centre, implantée à Orléans. Il compte près de 700 militaires, renforcés autant que de besoin par plus de 220 réservistes.

Le groupement comprend 30 brigades territoriales regroupées en 12 communautés, 4 brigades de recherche, une brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires spécialisée dans les constatations de police technique et scientifique et de rapprochements, deux pelotons motorisés qui œuvrent sur le réseau autoroutier, 4 brigades motorisées, 4 pelotons de surveillance et d'intervention, une brigade fluviale, un groupe d'intervention canin implanté à Bléré, un peloton spécialisé de protection de la gendarmerie sur le site de la centrale nucléaire d'Avoine.

III - Lutte contre les violences faites aux femmes :

La gendarmerie participe activement à ce dispositif. Des personnels sont plus particulièrement formés pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi de ces procédures. Au sein de chaque unité, il existe des correspondants territoriaux de prévention et des gendarmes ayant suivi une formation spécifique dans le domaine de la lutte contre les violences intra-familiales.

La gendarmerie prend en charge les enquêtes judiciaires et déroule les investigations du recueil de la plainte, à l'audition des personnes concernées jusqu'à la mise à exécution de la décision de l'autorité judiciaire (présentation devant les magistrats, incarcération éventuelle)

Afin d'éviter la réitération des faits et d'assurer une meilleure prise en compte des situations rencontrées, une intervenante sociale est positionnée au niveau du groupement, elle a connaissance de l'ensemble des problématiques rencontrées par les gendarmes lors des interventions.

La gendarmerie participe également au dispositif téléphone grave danger et mène des actions de prévention soit sur le terrain soit par le biais des réseaux sociaux (page facebook gendarmerie Indre-et-loire)